



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **10 octobre 2011**

Décision n° **B-2011-2669**

commune (s) : Givors - Villeurbanne

objet : Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 4 octobre

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 11 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Sangalli), Da Passano (pouvoir à M. Desseigne), Daclin, Calvel (pouvoir à M. Assi), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Besson, David M., MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Sécheresse (pouvoir à M. Philip), Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 10 octobre 2011**Décision n° B-2011-2669**

commune (s) : Givors - Villeurbanne

objet : **Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le Président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer des demandes de permis de démolir. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est proposé au Bureau d'autoriser à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Permis de démolir :

Givors :

. 8, rue Pieroux - Il s'agit d'un bâtiment d'environ 100 mètres carrés d'emprise au sol composé d'un rez-de-chaussée qui abritait un ancien restaurant surmonté de 3 niveaux, affectés à un usage de logement. Il s'agit aussi de démolir à l'arrière de ce bâtiment une petite maison d'environ 40 mètres carrés d'emprise au sol. Le terrain d'assiette a une surface de 270 mètres carrés. C'est une demande de la direction générale au développement urbain dans le cadre du projet "îlots du centre".

. 10, rue Pieroux - Il s'agit d'un bâtiment d'environ 100 mètres carrés d'emprise au sol qui était affecté à un usage d'habitation composé d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage. Le terrain d'assiette a une surface de 457 mètres carrés. C'est une demande de la direction générale au développement urbain dans le cadre du projet "îlots du centre".

. 53, rue Salengro - Il s'agit d'un hangar d'environ 90 mètres carrés implanté sur un terrain d'une surface de 780 mètres carrés. C'est une demande de la direction générale au développement urbain dans le cadre du projet "îlots du centre".

. 22, rue Emile Zola - Il s'agit d'anciens box à usage de garage à voitures implantés sur la totalité d'une parcelle de 160 mètres carrés. C'est une demande de la direction générale au développement urbain dans le cadre du projet "îlots du centre".

Villeurbanne :

. 7, rue Bonnet - Il s'agit de démolir 2 hangars représentant environ 750 mètres carrés d'emprise au sol et une ex maison à usage d'habitation composée d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage (emprise au sol d'environ 100 mètres carrés). Le tout est implanté sur un terrain cadastré BH 17 d'une superficie de 1 469 mètres carrés. C'est une demande de la direction du foncier et immobilier pour réaliser une réserve foncière.

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

- a) - déposer des demandes de permis de démolir portant sur des bâtiments situés 8 et 10, rue Pieroux, 53, rue Salengro et 22, rue Emile Zola à Givors, dans le cadre du projet "îlots du centre",
- b) - déposer une demande de permis de démolir portant sur des bâtiments situés 7, rue Bonnet à Villeurbanne, dans le cadre de la réalisation d'une réserve foncière,
- c) - accomplir tous les actes contractuels y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2011.